

Numéro	<b>CRCAC/ 2024-03-05/07</b>
Date d'affichage	23/07/2024
Date de mise en ligne	23/07/2024
Date de transmission au Recteur	N/A



UNIVERSITÉ PARIS 1  
**PANTHÉON SORBONNE**

**Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne**

-

**Délibération du 5 mars 2024 portant approbation du non-renouvellement d'une  
inscription à l'école doctorale de droit de la Sorbonne**

La COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-7, L. 712-5 et L. 712-6-1 ;  
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du  
diplôme national de doctorat, et notamment son article 14 ;  
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;  
Vu les statuts de l'école doctorale de droit de la Sorbonne ;  
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-  
LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu l'avis défavorable du comité de suivi de thèse de Madame [REDACTED] du 27 novembre 2023 ;  
Vu l'avis défavorable du directeur de de thèse de Madame [REDACTED] du 8 décembre 2023 ;  
Vu l'avis de non-réinscription de Madame [REDACTED] du 12 décembre 2023 ;  
Vu la demande de Madame [REDACTED] du 20 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Considérant le délai excessif de la recherche doctorale au regard de l'article 14 de l'arrêté du  
25 mai 2016 susvisé ;

Considérant l'absence d'avancée substantielle des travaux constatée par le directeur de thèse et  
le comité de suivi sur la dernière année ;

**ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE** à l'inscription à la préparation du diplôme du doctorat à  
l'école de droit de la Sorbonne de Madame [REDACTED].

<b>Délibération CRCAC/2023-03-05/07</b>	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	27
Nombre de refus de prendre part au vote	3
Nombre d'avis favorable à la réinscription	0
Nombre d'avis défavorable à la réinscription	22
Nombre d'abstentions	2

Paris, le 15 mars 2024

La Présidente de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé au 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

**Modalités de recours :** Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.